

# Règlement particulier

## Championnat Départemental Séniors, Jeunes et Vétérans (CDSJV) de doubles

### 18/19 avril 2020 au Polygone à Valence

1. Le Championnat Départemental Seniors, Jeunes et Vétérans (CDSJV) se déroulera conformément au règlement préconisé par la FFBaD. C'est une compétition autorisée par la ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton et la FFBaD.
2. Le Juge arbitre principal sera Jérémy Pouzet du BCCI.
3. Le tournoi est ouvert aux jeunes (poussins à juniors), seniors et vétérans licenciés au sein du comité ou dans l'un de ses clubs
4. La date limite des inscriptions est fixée au 27 mars 2020.
5. Les vétérans qui le souhaitent pourront s'inscrire en senior. Les joueurs vétérans sont autorisés à s'inscrire dans une discipline en senior et dans une autre en vétéran. Aucun autre surclassement ne sera autorisé.
6. Toute participation au CDSJV de double implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
7. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD le jour du tirage au sort soit le 09 avril 2020. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le juge-arbitre au CPPH du 09 avril 2020, date du tirage au sort.
8. 2 tableaux sont possibles pour tous les joueurs inscrits. La compétition se déroulera en phases de poules avec deux sortants, suivi d'un tableau en élimination directe. Les tableaux de doubles auront lieu le samedi et les mixtes le dimanche.
9. Le prix de l'inscription est de : 11€ pour les jeunes et 18€ pour les adultes et vétérans quel que soit le nombre de tableau.
10. En cas de surnombre au niveau des inscriptions, celles-ci seront acceptées dans l'ordre d'arrivée à condition qu'elles soient accompagnées de leur règlement (Cachet de la poste faisant foi).

11. En cas de forfait d'un joueur d'une paire, celui-ci sera remplacé par la première personne inscrite en liste d'attente dans cette catégorie sauf en cas de refus du partenaire.
12. En senior et vétéran, le comité Drôme Ardèche de badminton effectuera des regroupements par CPPH. Le nombre de catégories dépendra du nombre d'inscrits dans la discipline, de manière à éviter de trop grandes disparités de classements.
13. En vétéran, l'inscription sera validée dans la catégorie d'âge correspondant au joueur le plus jeune de la paire.
14. Le nombre de joueurs maximum est fixé à 200.
15. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du championnat. Les matchs pourront être lancés maximum 1h en avance.
16. Les organisateurs en accord avec les Juges-arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
17. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette...)
18. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40' à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 40' entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le juge-arbitre de la salle.
- ~~19.~~ Le plateau de jeu est uniquement réservé au juge arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux conseiller aux joueurs. Ces derniers pourront coacher les joueurs seulement à 11 et en fin de set. Un espace dédié près des terrains leur sera réservé.
20. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.
21. Les matchs se dérouleront en auto arbitrage jusqu'aux finales.
22. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : Yonex AS 20.

23. Un volant touchant les structures amovibles (panier de basket, filin ou autre objet amovible) du bâtiment sera compté « let » deux fois au service à chaque échange et compté « faute » durant l'échange.
24. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec les Juges-arbitres et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
25. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « **5 minutes** » pourra être désigné forfait involontaire par le Juge-arbitre.
26. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Seuls les maillots neutres ou de clubs seront autorisés sur la compétition.
27. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
28. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant la préparation. (Test des volants et changements de tenues).
29. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quel que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
30. Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par un responsable de club du joueur concerné et notée sur la feuille de rencontre ou envoyées par écrit au Comité départemental dans les 5 jours suivant la compétition.
31. Le comité Drôme Ardèche de Badminton et le Badminton Club de Valence déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou autres incidents.
32. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
33. Les feuilles d'inscriptions devront obligatoirement être envoyées par mail à [inscriptioncompetitions2607@gmail.com](mailto:inscriptioncompetitions2607@gmail.com), **avant le 27 mars, et** par voie postale à Delphine AIGUIER au 280 rue du facteur cheval, 26 260, Charmes-Sur-l'Herbasse. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.
34. Une 1ère convocation sera envoyée le samedi 11 avril et la 2<sup>ème</sup> le mercredi 15 avril.

35. Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite du tirage au sort sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat (médical, travail, ...).
36. Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort du 09 avril 2020, a un délai de cinq jours après la compétition pour envoyer un justificatif à :

Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton  
37 Route du Vercors  
38500 St Cassien  
Ou par mail : [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)

37. Le Comité Drôme Ardèche de Badminton remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce Championnat Départemental Jeunes, Seniors et Vétérans en observant ce règlement particulier et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.

**Le comité d'organisation  
du Comité Drôme Ardèche de badminton**